



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC_2025/ 09

Travaux 2025 – Commune de Tarascon Arrachage et plantation d'arbres le long de la branche de Tarascon

Plan de Financement

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu l'état général de l'ouvrage ;

Considérant la nécessité de sécuriser les berges du canal, il convient d'arracher 48 arbres tous atteints de la maladie du Chancre Coloré et de replanter ensuite.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de solliciter l'attribution de subventions nécessaires à son financement auprès du département

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement suivant :

DEPARTEMENT	20 %	14 390 €
AUTOFINANCEMENT	80 %	54 570 €
TOTAL	100%	71 960 €

ARTICLE 3 : d'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce programme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 14 Mai 2025

Philippe GINOUX
Président du SICAS



Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20250514-DEC_2025-09-DE
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 19/05/2025